



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

SÉANCE ORDINAIRE MERCREDI 14 AOÛT 2024 À 20 H

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon, tenue le mercredi 14 août 2024 à 20 h, au lieu habituel des délibérations et par vidéoconférence sous la présidence de M. Guy Lafrenière, maire.

Présences :

M. le conseiller Denis Lemoyne
M. le conseiller Pierre-Yves Baril
M. le conseiller Charles Goyer
Mme la conseillère Violaine Audet

Absence :

M. le conseiller Marc Blain

Est également présente :

Mme Anne Audet, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, constatant quorum, déclare la séance ouverte à 20 h.

24-08-202 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que rédigé.

24-08-203 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance mentionnée en titre au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333 L.C.V.) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER le procès-verbal de la séance ordinaire mentionnée en titre tel que rédigé.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-204

ACCEPTATION DES HEURES TRAVAILLÉES PAR LES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ET À L'ESSAI PENDANT LE MOIS DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire, durant certaines absences de notre personnel régulier, d'avoir recours aux services de notre personnel temporaire et à l'essai, à savoir :

Manon Mongeau

Secrétaire loisirs, culture et vie comm. (2 au 5), (8 au 12), (15 au 19), (22 au 26), (29 au 31)

Élise Biancamano

Commis secrétaire-réceptionniste (2 au 5), (8 au 12), (29 au 31)

Agente à la comptabilité (15 au 19), (22 au 26)

Marie-Claude Perron

Commis secrétaire-réceptionniste (15 au 26)

Commis secrétaire TP, urb. et dév. économique (formation)..... (2 au 5), (8 au 10), 12

Commis secrétaire TP, urb. et dév. économique 11

Alain Côté

Opérateur-concierge..... (2 au 5), (8 au 12), (15 au 19), (22 au 26), (29 au 31)

Dany Cadieux

Journalier et opérateur de machinerie (1^{er} au 31)

Monique Diotte

Préposée-superviseure camping, plage et piste cyclable saisonnière

Carole Corriveau

Accueil kiosque-camping..... 1^{er}, 2, 7, (12 au 15), (26 au 29)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER les gestes de la direction générale quant à l'embauche du personnel temporaire et à l'essai pour le mois mentionné en titre.

24-08-205

EMBAUCHE DE M. ALAIN CÔTÉ À TITRE D'OPÉRATEUR-CONCIERGE - SERVICE LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a procédé à l'appel de candidatures au poste d'opérateur-concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire, conformément aux dispositions de la convention collective ;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Côté a déposé sa candidature et qu'il possède l'expérience et les qualifications requises ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection en recommande son embauche ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'embauche de M. Alain Côté à titre d'employé régulier au poste d'opérateur-concierge au Service loisirs, culture et vie communautaire à compter du 14 août 2024 au taux horaire de 33,41 \$, et ce, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur.



N° de résolution

24-08-206

Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

**APPROBATION DES DÉBOURS POUR LE MOIS DE JUILLET 2024 TOTALISANT
896 313,30 \$**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des débours pour le mois de juillet 2024 ;

Bordereau des chèques

Chèques 22027 à 22028 inclusivement

Pour la somme de : 122,95 \$

Chèque(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des dépôts directs

Dépôts directs 506447 à 506590 inclusivement

Pour la somme de : 492 300,66 \$

Dépôt(s) direct(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des prélèvements

Prélèvements 7788 à 7880 inclusivement

Pour la somme de : 237 093,28 \$

Prélèvement(s) annulé(s) : Aucun

Bordereau des salaires

Salaires semaines 26 à 29 inclusivement

Pour la somme de : 166 796,41 \$

Grand total : 896 313,30 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPROUVER les débours pour le mois de juillet 2024 totalisant 896 313,30 \$.

24-08-207

ADOPTION DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DE L'ÉTAT DES INVESTISSEMENTS ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE DU MOIS DE JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE la trésorière adjointe a déposé à l'attention du conseil les états ci-haut mentionnés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Denis Lemoyne et résolu unanimement :

D'ACCEPTER l'état des activités du fonds d'administration, des investissements et de la situation financière en date du 31 juillet 2024.

24-08-208

AUTORISATION DE VERSER UN CRÉDIT DE TAXES DE 228,19 \$ À LA COOPÉRATIVE DES PROPRIÉTAIRES DE MACHINERIE DE QUÉVILLON (TROISIÈME EXERCICE)

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement 321, un crédit de taxes foncières est accordé à toute personne physique ou morale qui achète, bâtit ou rénove un commerce dans le secteur commercial et le secteur industriel léger de la Ville, et ce, pour trois (3) exercices financiers ;



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments implantés sur le terrain situé au 994, boulevard Quévillon se qualifient au programme de crédit selon l'article 5.2 dudit règlement ;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont réglé toutes les taxes foncières de l'année 2024 couvrant ainsi le troisième exercice se terminant le 31 août 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la trésorière adjointe à verser un crédit de taxes de 228,19 \$ à la Coopérative des propriétaires de machinerie de Quévillon correspondant à 50 % du montant de taxes foncières couvrant le troisième exercice.

24-08-209

NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR LA VÉRIFICATION DES LIVRES COMPTABLES DE L'EXERCICE FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la nomination d'un auditeur indépendant pour la vérification de l'exercice financier 2024 et de tous les autres rapports exigés par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et autres organismes gouvernementaux ;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par Daniel Tétreault, CPA inc. pour agir en qualité d'auditeur indépendant pour la vérification des opérations comptables de l'exercice financier 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE MANDATER Daniel Tétreault, CPA inc., pour effectuer l'audit des livres comptables et de tous les autres rapports exigés par le MAMH et autres organismes gouvernementaux pour l'exercice financier 2024 aux taux définis ci-dessous :

- Taux horaire pour le soutien et consultations :
 - Comptable professionnel agréé*..... 195 \$/h
 - Technicien* 140 \$/h

 - Fonds des activités de fonctionnement, d'investissement et de préparation du rapport financier de l'exercice 2024 12 450 \$
 - Service du transport adapté 975 \$
 - Déclaration annuelle du coût de la cueillette sélective (Recyc-QC) 825 \$
 - Reddition dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) ou tout autre programme 2 475 \$
 - Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)..... 795 \$
- Total : 17 520 \$**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-210

**AUTORISATION D'ACHAT DE 8 000 LITRES DE LIQUIDE FUSION CHEZ ÉCO-FORMA -
16 720 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE pour l'entretien des rues et trottoirs, il est nécessaire de traiter les abrasifs pour améliorer leur adhérence et l'impact sur l'environnement ;

CONSIDÉRANT QUE le liquide Fusion (extrait de sucre de betterave) peut être utilisé pour améliorer la qualité de nos abrasifs les rendant efficaces jusqu'à -30 °C et permet ainsi de réduire la quantité de sel utilisé pour le mélange d'abrasif ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des travaux publics en recommande l'achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de 8 000 litres de liquide Fusion pour le traitement des abrasifs pour la saison hivernale 2024-2025 chez Éco-Forma pour la somme de 16 720 \$ avant taxes.

24-08-211

**AUTORISATION DE PAIEMENT À EXCAVATION S. RIOUX POUR L'ENTRETIEN DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT EN TRANCHÉE (LEET) POUR LE MOIS DE JUILLET 2024 -
11 130 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-01-013, la Ville de Lebel-sur-Quévillon octroyait le contrat de fourniture d'une pelle pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) à la compagnie Excavation S. Rioux ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Excavation S. Rioux nous a fait parvenir la facture 690 pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois de juillet 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 11 130 \$ avant taxes à Excavation S. Rioux pour l'entretien du lieu d'enfouissement en tranchée (LEET) pour le mois de juillet 2024.

24-08-212

**AUTORISATION DE PAIEMENT À ASDR CANADA INC. POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS
DU 7 AU 27 JUILLET 2024 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE SERVICES
PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURIE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU
RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 19 647,40 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-05-147, la Ville a octroyé à ASDR Canada inc. le contrat gré à gré pour les services professionnels d'ingénierie (mécanique, électrique et instrumentation) pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QUE la compagnie ASDR Canada inc. nous a fait parvenir la facture F24-01884 pour le décompte n° 2 des travaux effectués du 7 au 27 juillet 2024 dans le cadre du contrat, soit les travaux de conception et d'ingénierie, de relevé de terrain et de validation des plans du réservoir d'eau ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 19 647,40 \$ avant taxes à ASDR Canada inc. pour les travaux effectués du 7 au 27 juillet 2024 dans le cadre du contrat de services professionnels d'ingénierie pour la construction d'un nouveau réservoir d'eau potable.

24-08-213

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION DU NORD POUR LE CONTRAT DE RÉPARATION DE LA TOITURE DU CENTRE ENTREPRENEURIAL MULTI-USAGERS - 27 116,28 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 23-09-223, la Ville a octroyé à Construction du Nord le contrat de réparation de la toiture du Centre entrepreneurial multi-usagers (CEMU) ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction du Nord nous a fait parvenir la facture 366 pour les travaux effectués dans le cadre de ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 27 116,28 \$ avant taxes à Construction du Nord pour le contrat de réparation de la toiture du centre entrepreneurial multi-usagers.

24-08-214

AUTORISATION DE PAIEMENT À ESCALI-PRO POUR LES TRAVAUX DE LIGNAGE ET MARQUAGE DES RUES, STATIONNEMENTS ET DE LA PISTE DE L'AÉROPORT POUR 2024 - 43 858 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-04-100, la Ville a octroyé le contrat de lignage et de marquage des rues, stationnements et de la piste de l'aéroport et que les travaux ont été effectués ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Escali-Pro nous a fait parvenir la facture 6045 pour les travaux effectués dans le cadre de ce contrat ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 43 858 \$ avant taxes à Escali-Pro pour les travaux de lignage et marquage des rues, stationnements et de la piste de l'aéroport pour 2024.

24-08-215

AUTORISATION DE PAIEMENT À CONSTRUCTION AQUABEC INC. POUR LE DÉCOMPTE N° 1 DANS LE CADRE DU CONTRAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PRÉCHAT D'UN RÉSERVOIR D'EAU POTABLE - 222 000 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 24-05-135, la Ville a octroyé à Construction Aquabec inc. le contrat de l'appel d'offres LSQ-2024-03 pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS) d'une capacité de 1 450 m³ ;

CONSIDÉRANT QUE conformément au document d'appel d'offres, la compagnie Construction Aquabec inc. nous a fait parvenir le décompte pour le premier paiement de 15 % suite à l'approbation des plans dans le cadre du contrat de l'appel d'offres pour le préachat du réservoir d'eau potable ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 222 000 \$ avant taxes à Construction Aquabec inc. pour le décompte n° 1 de 15 % suite à l'approbation des plans dans le cadre du contrat de l'appel d'offres pour le préachat d'un réservoir d'eau potable en acier vitrifié (GFS).

24-08-216

AUTORISATION D'ACHAT ET DE PAIEMENT À FLOORBOX INC. POUR LE RECOUVREMENT DE SOL DE LA SCÈNE DU THÉÂTRE - 11 177,51 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie FloorBox inc. nous a fait parvenir la soumission ainsi que la facture FB-198913 pour l'achat du recouvrement de sol de la scène du théâtre ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a obtenu une subvention du ministère de la Culture et des Communications pour la mise à niveau du théâtre ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'achat de recouvrement de sol pour la scène du théâtre auprès de FloorBox inc. ainsi que le paiement de 11 177,51 \$ avant taxes pour cet achat.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-217

AUTORISATION DE PAIEMENT À TESSIER RÉCRÉO-PARC INC. POUR L'ACHAT D'UN ABRI SOLAIRE ET DE CHAISES LONGUES POUR LE PARC DES CHEVALIERS – 36 324 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Tessier Récréo-Parc inc. nous a fait parvenir la facture 37940 pour l'achat d'un abri solaire et de chaises longues pour l'aménagement du parc des Chevaliers ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 36 324 \$ avant taxes à Tessier Récréo-Parc inc. pour l'achat d'un abri solaire et de chaises longues pour l'aménagement du parc des Chevaliers.

24-08-218

AUTORISATION D'ACHAT AUPRÈS DES ÉQUIPEMENTS CLAUDE PEDNEAULT POUR LE REMPLACEMENT D'ANODES ET L'INSTALLATION D'UNE CONSOLE D'ALARME DE NIVEAU POUR LE RÉSERVOIR DE MAZOUT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE - 13 970,35 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QUE l'inspection faite en mai 2024 a démontré des anomalies au niveau de la conductivité du réservoir de mazout ;

CONSIDÉRANT QUE pour conserver notre permis d'exploitation, nous devons nous conformer aux lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les Équipements Claude Pedneault nous ont fait parvenir une soumission pour la réalisation des travaux de mise à niveau d'une somme de 13 970,35 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'offre de service des Équipements Claude Pedneault pour le remplacement d'anodes et la fourniture et l'installation d'une console d'alarme de bas niveau pour le réservoir de mazout du centre communautaire pour la somme de 13 970,35 \$ avant taxes.

24-08-219

AUTORISATION D'ACHAT POUR LE MATÉRIEL AUDIO AUPRÈS DE PROJECTECH INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE À NIVEAU DU THÉÂTRE - 44 315 \$ AVANT TAXES

CONSIDÉRANT QU'une mise à niveau du système audio de la salle de cinéma et du théâtre de la Ville de Lebel-sur-Quévillon est nécessaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une aide financière pour réaliser son projet auprès du ministère de la Culture et des Communications ;



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire de procéder à cet achat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'AUTORISER la directrice du Service loisirs, culture et vie communautaire à procéder à l'achat de matériel pour la mise à niveau du système audio de la salle de cinéma pour un montant de 44 315 \$ avant taxes auprès de la compagnie Projectech inc.

24-08-220

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE LEBEL-SUR-QUÉVILLON POUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PLAN DE GESTION DES ACTIFS (PGA) EN EAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon s'engage à :

- **Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;**
- **Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2024 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.**



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-221

**ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES LSQ-2024-04 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE
SUR LA RUE PRINCIPALE NORD - 338 854 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le 17 juillet 2024, la Ville de Lebel-sur-Quévillon a publié un avis d'appel d'offres pour des travaux de pavage de la chaussée sur la rue Principale Nord ;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions le 6 août 2024 à 15 h 5, un seul soumissionnaire a répondu à notre demande, soit :

Groupe Colas Québec inc.
a/s Mme Marie-Ève Plante, directrice des opérations
240, avenue Marcel-Baril
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 7C1

Prix soumis avant taxes	338 854,00 \$
	TPS : 16 942,70 \$
	TVQ : 33 800,69 \$
	Prix avec taxes : 389 597,39 \$

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis dépasse la capacité financière et le budget alloué à cet effet par la Ville ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ANNULER l'appel d'offres LSQ-2024-04 pour les raisons évoquées au préambule de la présente résolution.

24-08-222

**AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS DE
CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L. AVOCATS POUR LES SERVICES RENDUS DU 2 MAI AU
7 JUIN 2024 - 25 628 \$ AVANT TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a donné le mandat à la firme d'avocats Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats de représenter les intérêts de la Ville dans le dossier de RS Démolition inc. ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats a transmis une facturation pour les honoraires et déboursés encourus pour la somme de 25 628 \$ avant taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'AUTORISER le paiement de 25 628 \$ avant taxes pour les honoraires professionnels de Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. Avocats pour les services rendus du 2 mai au 7 juin 2024 dans le dossier de RS Démolition inc.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-223

**MANDAT À M^E PAMÉLA TROTTIER-POIRIER POUR LE DOSSIER D'EXTINCTION DES
SERVITUDES - RUE DES SAPINS**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du développement de la rue des Sapins, certaines servitudes établies par Bell Canada en 1997 sous le numéro d'acte C-6980/0 ne sont plus utiles à la Ville et qu'il y a lieu de procéder à leurs extinctions ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE MANDATER M^e Paméla Trottier-Poirier pour préparer l'acte d'extinction des servitudes de la rue des Sapins ;

D'AUTORISER la directrice générale Mme Anik Racicot et le maire M. Guy Lafrenière, ou en cas d'incapacité d'agir leurs représentants légaux, de signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

24-08-224

AUTORISATION À LA VILLE DE ROUYN-NORANDA D'ACCEPTER, AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ, LA PROPOSITION DE SSQ GROUPE FINANCIER (BENEVA) POUR LE REGROUPEMENT D'ACHAT EN ASSURANCE COLLECTIVE DES VILLES DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE ET DU NORD-DU-QUÉBEC

CONSIDÉRANT le mandat confié à BFL CANADA avantages sociaux (BFL), afin d'agir à titre de consultant pour le Regroupement d'achat en assurance collective des villes de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec dans le cadre d'un appel d'offres pour le régime d'assurance collective à l'intérieur d'un regroupement d'achat en assurance collective ;

CONSIDÉRANT la soumission déposée par SSQ Groupe financier (Beneva) ;

CONSIDÉRANT l'analyse produite par BFL portant sur un contrat de cinq (5) ans, tel que prévu au devis ;

CONSIDÉRANT les recommandations de BFL ;

CONSIDÉRANT QUE la tarification de première année est garantie jusqu'au 1^{er} juin 2026 ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'administration, la méthodologie de renouvellement et la grille d'ajustement maximum sont clairement identifiés par SSQ Groupe financier (Beneva) dans sa soumission ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'ACCEPTER la soumission de SSQ Groupe financier (Beneva) pour toutes les protections qui y sont prévues ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

QUE ce contrat soit pour une durée de cinq (5) ans maximum, tel que prévu au devis et que la mise en vigueur soit effectuée le 1^{er} novembre 2024 ;

D'AUTORISER la Ville de Rouyn-Noranda à octroyer pour et au nom des municipalités et organismes participant au regroupement le contrat indiqué ci-haut selon les dispositions de la Loi.

24-08-225

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale vise à couvrir une partie des frais de transport encourus par les organismes admissibles pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme d'aide ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour tous les organismes de transport adapté de fournir des états financiers vérifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la production des états financiers annuels est de suivre la situation financière réelle de l'organisme de transport adapté afin de permettre au ministère d'apprécier l'évolution du programme et d'évaluer l'atteinte des objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020 ;

DE TRANSMETTRE une copie de ces états financiers au ministère des Transports et du Développement durable.

24-08-226

PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ – ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale vise à couvrir une partie des frais de transport encourus par les organismes admissibles pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme d'aide ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour tous les organismes de transport adapté de fournir des états financiers vérifiés ;



N° de résolution

**Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon**

CONSIDÉRANT QUE le but de la production des états financiers annuels est de suivre la situation financière réelle de l'organisme de transport adapté afin de permettre au ministère d'apprécier l'évolution du programme et d'évaluer l'atteinte des objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 ;

DE TRANSMETTRE une copie de ces états financiers au ministère des Transports et du Développement durable.

24-08-227

**PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ - ADOPTION DES
ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2022**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté pour l'année 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution gouvernementale vise à couvrir une partie des frais de transport encourus par les organismes admissibles pour les déplacements effectués par les personnes handicapées visées par le programme d'aide ;

CONSIDÉRANT QU'il est obligatoire pour tous les organismes de transport adapté de fournir des états financiers vérifiés ;

CONSIDÉRANT QUE le but de la production des états financiers annuels est de suivre la situation financière réelle de l'organisme de transport adapté afin de permettre au ministère d'apprécier l'évolution du programme et d'évaluer l'atteinte des objectifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'ADOPTER les états financiers vérifiés pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022 ;

DE TRANSMETTRE une copie de ces états financiers au ministère des Transports et du Développement durable.

24-08-228

**DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT POUR SIÉGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE TOURISME BAIE-JAMES**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon est membre de Tourisme Baie-James ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge important le développement touristique, tant sur le plan régional que local, et d'y participer activement ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de mandater un membre du conseil municipal pour la représenter au sein du conseil d'administration de Tourisme Baie-James ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Charles Goyer, appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER M. le conseiller Denis Lemoyne comme représentant de la Ville et de déposer sa candidature pour siéger au conseil d'administration de Tourisme Baie-James.

24-08-229

APPUI À LA CONFÉRENCE DES PRÉFETS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE POUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) a déposé son projet de règlement le 22 mai 2024 modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu d'ententes de délégation conclues avec le MRNF, plusieurs MRC de l'Abitibi-Témiscamingue sont responsables de la gestion des baux de villégiature et des baux d'abri sommaire sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE l'Abitibi-Témiscamingue possède environ 64 % de l'ensemble des baux d'abris sommaires au Québec et que les MRC, étant concrètement sur le terrain, sont à même de proposer des solutions cohérentes et conséquentes avec les besoins du milieu, et ce, tout en considérant l'importance du « caractère rudimentaire » du bâtiment ;

CONSIDÉRANT QUE la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue a émis ses commentaires sur le projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon appuie la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du MRNF dans le cadre de ce dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'APPUYER la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue dans ses démarches auprès du MRNF dans le cadre du dossier de la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'état ;

DE RÉITÉRER que le MRNF devrait entamer un exercice de réflexion visant à permettre, sous certaines conditions, la conversion de certains baux d'abris sommaires en baux de villégiature.



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

24-08-230

APPUI DE LA VILLE AU PROJET DE CLINIQUE MULTISERVICES DE SANTÉ DU 49^E

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lebel-sur-Quévillon reconnaît l'importance de l'accès aux services de santé de proximité pour ses citoyens, particulièrement dans une région éloignée comme la nôtre ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de clinique multiservices de santé du 49^e à Lebel-sur-Quévillon prévoit regrouper sous un même toit des services professionnels essentiels, tels que la dentisterie et l'optométrie, ce qui permettrait d'améliorer l'accès à ces services pour les résidents de la région ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de Lebel-sur-Quévillon doivent actuellement parcourir de longues distances, notamment vers la région de l'Abitibi-Témiscamingue, pour accéder à ces services de première ligne ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Matagami et le Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James (CRSSSBJ) ont déjà exprimé leur appui à ce projet, reconnaissant l'importance de ces services en raison des effets bénéfiques attendus sur la santé générale des citoyens de la région ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Violaine Audet, appuyé par M. le conseiller Charles Goyer et résolu unanimement :

D'EXPRIMER la volonté de la Ville de collaborer activement avec les parties prenantes pour la mise en œuvre du projet de clinique multiservices de santé du 49^e à Lebel-sur-Quévillon, reconnaissant son importance pour l'amélioration de la qualité de vie des citoyens ;

DE TRANSMETTRE cette résolution aux autorités compétentes, y compris au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, pour obtenir l'appui nécessaire à la réalisation de ce projet ;

D'ENCOURAGER les citoyens et les partenaires de la région à appuyer ce projet essentiel à la santé et au bien-être de la communauté.

24-08-231

FÉLICITATIONS À L'AGORA BORÉALE POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS DE LA « FIESTA SOUS LE SOLEIL »

CONSIDÉRANT QUE la « Fiesta sous le Soleil », organisée par l'Agora Boréale, s'est déroulée du 9 au 11 août à la plage municipale de Lebel-sur-Quévillon ;

CONSIDÉRANT QUE cet événement a été un franc succès, attirant un grand nombre de participants et contribuant à l'animation estivale de notre communauté ;

CONSIDÉRANT l'importante contribution des organisateurs et des bénévoles, sans qui cet événement n'aurait pas été possible les efforts ainsi que l'engagement et la créativité de l'Agora Boréale dans la planification et la réalisation d'activités au sein de notre municipalité ;



N° de résolution

Procès-verbal du conseil municipal de la Ville de Lebel-sur-Quévillon

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril, appuyé par Mme la conseillère Violaine Audet et résolu unanimement :

D'EXPRIMER nos sincères remerciements et félicitations à l'Agora Boréale pour l'organisation exemplaire des activités de la « Fiesta sous le Soleil » ainsi qu'aux organisateurs et bénévoles pour leur participation et leur soutien qui ont fait de cet événement un véritable succès.

INSCRIPTION DÉPÔT DU BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Les membres du conseil prennent connaissance du bordereau de correspondance du mois de juillet 2024.

INSCRIPTION DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les membres du conseil prennent connaissance du rapport mensuel de la directrice générale pour les activités et rencontres tenues au cours du mois de juillet 2024.

INSCRIPTION RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL

Le maire, M. Guy Lafrenière, invite les membres du conseil à présenter un résumé de leurs activités du mois de juillet 2024.

INSCRIPTION PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Conformément à la Loi, le conseil tient une période de questions. 4 citoyens sont présents dans la salle et les questions portent, notamment, sur les sujets suivants :

- Réservoir d'eau potable, suivi
- Station de pompage et conduite
- Retrait du contrat d'asphalte
- Subvention Théâtre
- Abris sommaires, 13.2.2 – Précision sur l'appui de la Ville
- Affiches des commerces sur la route 113, direction Chibougamau
- Boulevard Quévillon, réparation aux 3 coins (chemin du moulin, club équestre et accès à la Ville)



Procès-verbal du conseil municipal de la
Ville de Lebel-sur-Quévillon

N° de résolution

- Félicitations au Service sécurité incendie pour leur rapidité d'intervention et leur efficacité : incendie du garage de la rue des Bouleaux
- Félicitations : « La Ville est belle et bien entretenue. »

Le maire, les conseillers et les officiers municipaux répondent aux questions soumises par le public de vive voix.

24-08-232

**RÉSOLUTION
LEVÉE DE LA SÉANCE**

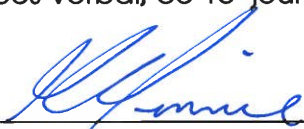
CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ont été traités ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de clore les débats ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Denis Lemoyne appuyé par M. le conseiller Pierre-Yves Baril et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée à 20 h 50.

Je soussigné, Guy Lafrenière, maire donne mon assentiment et appose ma signature aux résolutions 24-08-202 à 24-08-232 inclusivement contenues dans ce procès-verbal, ce 15^e jour du mois d'août 2024.



Guy Lafrenière, maire



Anne Audet, greffière